



ETAT-MAJOR DE LA MARINE : *état-major des opérations marine.*

**DÉCISION N° 000-27061-2007/DEF/EMM/EMO portant affectation de la vedette de servitude et de transport de personnel "Nymphéa".**

*Du 26 avril 2007*

NOR D E F B 0 7 5 0 9 9 6 S

---

*Référence :*

Message n° 0047 NP 2002 - 003/DEF/EMM/STN du 20 février 2007 (n.i. BO).

*Classement dans l'édition méthodique :* BOEM 570-0.2.7.

*Référence de publication :* BOC N°18 du 30 juillet 2007, texte 68.

---

La vedette de servitude et de transport de personnel (VSTP) « Nymphéa » est affectée à la base navale de Brest à compter du 1<sup>er</sup> avril 2007.

La vedette de servitude et de transport de personnel « Nymphéa » est placée sous le commandement organique de l'amiral adjoint organique à Brest de l'amiral commandant la force d'action navale (ALFAN BREST) à compter du 1<sup>er</sup> avril 2007.

Pour la ministre de la défense et par délégation :

*Le vice-amiral d'escadre,  
major général de la marine,*

Pierre-François FORISSIER.